

# CERCLE DES JEUNES LEADERS POUR LA PAIX



**C.J.L.P**

## STATUTS

Contact : [jcsaki2000@yahoo.fr](mailto:jcsaki2000@yahoo.fr)  
**SAKI KAVULA Jean Claude**

+243 81 51 40 938  
+243 89 86 76 171  
+243991291514

*Av.de l'Université, N°15 Q/CAC, Comm. de Ngaliema ,Kinshasa, Rép.Dém.du Congo.*

*Juin 2011*

Devise: **52** semaines de paix, **365** jours d'harmonie, **8760** heures de dialogue, **525600** minutes d'unité, chaque seconde d'amour et de justice : la Paix, est une Affaire de Tous, car il faut tout un village pour élever et éduquer un homme.

## PRÉAMBULE

Considérant que le passage d'un état anti démocratique à un état de droit n'est pas chose facile, car étant émaillé de péripéties douloureuses ;  
Convaincu qu'un pays sans grande culture démocratique, qui après plus d'une décennie de déchirement, ne peut construire une paix durable ;

Considérant que l'éducation à la paix, à la culture de la paix et à la résolution pacifique des conflits, de leadership et de bonne gouvernance par l'enseignement de porte à porte et à domicile s'avèrent indispensables à tous les niveaux de la vie( nationale, régionale, sociétale, familiale et communautaire) ;

Décidons, nous congolais réunis en ce dix-neuvième jour du mois de juin 2008, la création d'une organisation non gouvernementale dénommée " Cercle des Jeunes Leaders pour la Paix ", CJLP en sigle.

## PARTIE I : DE LA DISPOSITION GENERALE

### CHAPITRE I : DE LA CREATION, DE LA NOMINATION, DU SIEGE, DES OBJECTIFS, DE LA VISION, DU RAYON D'ACTION ET DES STRATEGIE

#### 1. DE LA CREATION

**Art 1.** Il est créé ce jeudi 19 juin 2008 à Kinshasa, République Démocratique du Congo, une organisation non gouvernementale : " Cercle des Jeunes Leaders pour la Paix ", CJLP en sigle.

#### 2. DU SIEGE

**Art 2.** Son siège social et administratif est situé sur l'avenue de l'Université N°15, Q/CAC, dans la Commune de Ngaliema. Toute fois, ses deux sièges peuvent être déplacés vers une autre ville de la RDC en raison de son caractère national que revêt l'organisation non gouvernementale, ce sur décision de l'assemblée générale réunie en une majorité simple.

#### 3. DES OBJECTIFS

**Art3.** L'Objectif principal est :

- (1) Formation, Encadrement et Réinsertion communautaire.
- (2) La conscientisation et la sensibilisation des populations urbano-rurales sur les droits de l'homme,
- (3) Transformation sociale des conflits ;

---

Devise: 52 semaines de paix, 365 jours d'harmonie, 8760 heures de dialogue, 525600 minutes d'unité, chaque seconde d'amour et de justice : la Paix, est une Affaire de Tous, car il faut tout un village pour élever et éduquer un homme.

- (4) Appuyer la décentralisation et la citoyenneté démocratique; Promotion, Vulgarisation & protection des droits de l'enfant et de la femme ;
- (5) Lutter contre toutes formes de violences, les injustices et la pauvreté ;



#### 4. DOMAINE D'INTERVENTION :

- Education à la Paix, civique et électorale
- Violence liée au genre dans les milieux scolaires
- Prévention, Gestion, et résolution des conflits liés aux ressources naturelles et minières
- Transformation sociale des conflits
- Développement du Leadership et Bonne Gouvernance
- Promotion des droits humains et de la démocratie
- Faire le plaidoyer

#### 5. VISION

**Art 4.** La vision du Cercle des Jeunes Leaders pour la Paix(CJLP) est de voir la transformation de la société congolaise par la recherche de la réalisation de la justice, de la liberté, de la paix, de la dignité humaine et le développement de tous. Il ne sera pas surprenant de voir que cette organisation vise la promotion de la paix, de la justice, de la démocratie, et de la culture non violente ; du leadership individuel et collectif, de la bonne gouvernance, de la gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles et du développement durable, s'oriente tout d'abord à former des jeunes leaders sociaux(enfants de la rue, enfants soldats, élèves de primaires et secondaires, jeunes filles, enseignants des écoles, parents, c'est seulement parce qu'elle veut commencer par le renforcement des capacités d'actions des leaders de demain. Les conflits, les divisions, la mauvaise gouvernance et la corruption, le manque de leadership ainsi que plusieurs autres antivaleurs existent depuis des décennies. Leur résolution et transformation active ne peuvent être réalisées uniquement par la diplomatie politique conventionnelle fondée sur les engagements politiques souvent non respectés, très souvent et toujours débouchant sur les programmes politiques ambigus de nos gouvernements. Elles doivent également et surtout s'accomplir par des changements d'attitudes et d'habitudes au sein de la société elle-même.

---

Devise: 52 semaines de paix, 365 jours d'harmonie, 8760 heures de dialogue, 525600 minutes d'unité, chaque seconde d'amour et de justice : la Paix, est une Affaire de Tous, car il faut tout un village pour élever et éduquer un homme.

## 6. RAYON D'ACTION

**Art 5.** Le cercle des Jeunes Leaders pour la Paix à ses activités à travers tout le territoire de la République Démocratique du Congo, en commençant par la ville province de Kinshasa, son siège social et administratif.



## 7. STRATEGIES

**Art 6.** Le Cercle des jeunes Leaders pour la Paix, CJLP a développé plusieurs stratégies après analyse et études approfondies afin d'atteindre ses objectifs, c'est pourquoi, il organise dans le cadre de ses stratégies :

**1) Des journées des réflexions**, qui est un cadre de concertation et d'implication de tous les bâtisseurs de paix, pour débattre d'un sujet d'actualité par rapport aux éléments qui menacent la paix.

**2) Des séminaires**, pour permettre aux gestionnaires, associations, femmes, églises, personnes vivant avec handicap, désœuvrés, chercheurs, bref toute personne qui manifeste l'intérêt de renforcer sa capacité dans le domaine de la paix, leadership, droit de l'homme et civique ainsi que la Bonne gouvernance, à la vulnérabilité et leur réinsertion dans la vie communautaire.

**3) Des formations simples d'une journée**, de trois jours et d'une semaine, et **des formations des formateurs** d'un mois, de trois mois avec livraison de certificat ou brevet de participation.

**4) Encadrement des stagiaires** dans le domaines ci haut cités, et des enfants de la rue pour les amener à abandonner la violence sous toutes ses formes.

**5) Des enseignements des portes à portes, à domicile et avec image**, pour aider les personnes qui n'ont jamais eu l'occasion de suivre une

formation dans le domaine lié à la paix, d'être enseigné chez eux à la maison, en famille, accompagnés de tous ceux qui sont dans ces ménages dans le but de réduire les tensions dans de foyers, et ses environs.

**6) Tenir des conférences, des ateliers et des débats** pour partager les expériences et l'expertise avec d'autres organisations et Fondations, associations locales, et internationales, des visites guidées afin de

---

Devise: 52 semaines de paix, 365 jours d'harmonie, 8760 heures de dialogue, 525600 minutes d'unité, chaque seconde d'amour et de justice : la Paix, est une Affaire de Tous, car il faut tout un village pour élever et éduquer un homme.

permettre aux partenaires d'avoir une idées sur les comités locaux des moniteurs chargés de faire l'enseignement de porte à porte, à domicile et avec image.

**7) Faire des plaidoyers en faveur des personnes traumatisées (enfants dits sorciers) par des violences de tout genre.**

**8) Faire des publications des syllabus, collections des articles sur la paix, publication des modules des formations, des bulletins et autres documents de sensibilisation.**

**9) L'organisation des activités culturelles et artistiques (génie en herbe, poèmes, danses traditionnelles, musiques, sport) dans le but d'encourager et de développer la culture du dialogue, de l'unité, de l'harmonie, de la paix et de la réconciliation.**

**10) Création des observatoires des conflits à partir des gens formés et issus de l'enseignement de porte à porte, à domicile et avec image.**

**11) Création d'un documentaire sur la résolution des conflits, le leadership et la Bonne gouvernance.**

## **CHAPITRE 2 : DES ACTIVITES**

**Art 7.** Le Cercle de Jeunes Leaders pour la Paix poursuit les activités suivantes pour accomplir ses objectifs :

1) *Former les staffs des moniteurs* de tous les domaines qui touchent à la paix, à la démocratie, au droit de l'homme, à la citoyenneté, à la vulnérabilité et leur réinsertion afin de faciliter l'enseignement de porte à porte, à domicile et avec image.

2) Promouvoir la gestion et transformation pacifique des conflits à tous les niveaux de la vie.

3) Promouvoir les techniques traditionnelles africaines et modernes occidentales de négociations, des médiations et de résolutions pacifiques des conflits.

4) Animer des émissions de paix à la radio et TV.

5) Publication des articles et modules, des bulletins des différents conflits vécus et résolus.

6) Faire le plaidoyer des victimes de violences de tout genre.

---

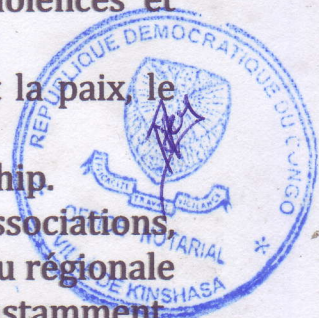
Devise: 52 semaines de paix, 365 jours d'harmonie, 8760 heures de dialogue, 525600 minutes d'unité, chaque seconde d'amour et de justice : la Paix, est une Affaire de Tous, car il faut tout un village pour élever et éduquer un homme

7) Promouvoir les techniques d'assistance aux victimes des violences et traumatisées.

8) Collecter des proverbes des différents dialectes qui prônent la paix, le dialogue et la cohabitation pacifique entre les cultures.

9) Collecter les ouvrages qui parlent sur le conflit, paix et leadership.

10) Promouvoir la formation des membres des églises, écoles, associations, société civile, de toute autre communauté et minorité ethnique ou régionale par l'enseignement de porte à porte, à domicile et avec image constamment.



## **PARTIE II : DES MEMBRES**

### **CHAPITRE 3 : DE LA CATEGORIE DES MEMBRES, DES CONDITIONS D'ADHESION ET DE SORTIES**

#### **1. DES MEMBRES**

**Art 8.** Les membres du Cercle des jeunes Leaders pour la Paix sont regroupés en quatre catégories : les membres Fondateurs, les membres Effectifs, les membres d'Honneurs, les membres donateurs, les membres Sympathisants.

**Art 9.** Les membres Fondateurs, c'est toute personne de sexe masculin ou féminin ayant pris part aux assises plénières portant conception, création, élaboration et signature des présents statuts et sont d'office membre du bureau, ils tiennent la direction générale de l'association.

**Art 10.** Les membres Effectifs et actifs, ce sont des personnes qui ont eu à souscrire par adhésion à l'association, qui est un acte d'intégration au cercle des Jeunes Leaders pour la Paix(CJLP). En d'autres termes, Les membres effectifs et actifs sont ceux qui entrent dans l'association moyennant une cotisation. Ils participent aux activités et peuvent bénéficier des services et prestations de l'association.

**Art 11.** Les membres d'honneur, c'est toute personne physique ou morale qui s'intéresse aux activités du Cercles des Jeunes Leaders pour la Paix(CJLP) en d'autres termes, s'est celui qui détient une distinction honorifique sans pour autant avoir une présence effective, ni participation au quotidien.

**Art 12.** Les membres sympathisants, c'est toute personne physique ou morale qui s'intéresse aux activités du Cercle des Jeunes Leaders pour la Paix(CJLP) et opte pour son idéologie.

**Art.13.** Les membres donateurs, sont ceux qui font des dons



## 2. DES CONDITIONS D'ADHESION ET DE SORTIE

### 1. ADHESION

**Art 14.** Les préalables qui permettent à une personne d'adhérer et d'être acceptés au Cercle des Jeunes Leaders pour la Paix(CJLP) :

- a) C'est d'abord être de bonne vie et mœurs ;
- b) Avoir adopté et adhéré à la philosophie et aux objectifs de l'association ;
- c) Se conformer aux dispositions des Statuts et Règlement d'Ordre Intérieur du Cercle des Jeunes Leaders pour la Paix(CJLP) ;

### 2. DE SORTIE

**Art 15.** Tout membre du Cercle des Jeunes Leaders pour la Paix est libre de sortir volontaire de l'association. Toutefois, en cas de manquement grave lié à la gestion, au détournement ou à l'abus de confiance, au non respect des dispositions statutaires et du règlement d'ordre intérieur, un membre peut être exclu et ainsi perdre toutes les prérogatives et avantages liés à son adhésion au Cercle des Jeunes Leaders pour la Paix(CJLP).

Un membre peut aussi être poussé à la démission pour des raisons diverses. Dans ces conditions, la démission se fera par écrit.

## CHAPITRE 4 : DES ORGANES ET DU FONCTIONNEMENT

### 1. DES ORGANES

**Art 16.** Les organes qui gèrent le Cercle des Jeunes Leaders pour la Paix(CJLP) sont les suivants : le Comité de gestion, le Comité administratif, le Comité de moniteurs pour la paix.

### 1. COMITE DE GESTION, composé de :

1. Un Président

2. Un Vice-président

---

Devise: 52 semaines de paix, 365 jours d'harmonie, 8760 heures de dialogue, 525600 minutes d'unité, chaque seconde d'amour et de justice : la Paix, est une Affaire de Tous, car il faut tout un village pour élever et éduquer un homme

3. Un Secrétaire Rapporteur

**2. COMITE ADMINISTRATIF, composé de :**

1. Un Directeur Exécutif
2. Un Assistant Administratif & Secrétaire
3. Un Relationniste

**3. COMITE DES MONITEURS POUR LA PAIX, composé de :**

1. Un Secrétaire
2. Un Protocolaire & chargé de Logistique
3. Un Educateur pour la Paix

**2. DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES DU CJLP**

**1. COMITE DE GESTION**

**Art 17.** Le Comité de Gestion du CJLP est l'organe supérieur et il a pour rôle ou tâche de définir la politique du CJLP ainsi que ses objectifs, de désigner les membres du comité administratif par voie électorale ou de nomination selon le cas, et de contrôler ainsi celui-ci. Il se réunit en sessions ordinaires et extraordinaires selon les besoins. Il siège & adopte ses décisions à la majorité de 2/3 des membres.

1. Le Président convoque les réunions ordinaires et extraordinaires du comité de gestion, il représente l'association en justice. Convoque l'Assemblée générale de l'association ; Mais aussi et surtout, il représente l'association vis-à-vis des tiers et de toutes les autres institutions.

2. Le Vice-président est chargé de la relation avec les partenaires extérieurs et peut aussi remplacer le président empêché pour telle ou telle autre raison.

3. Le Secrétaire Rapporteur élabore les procès verbaux, les comptes rendus, les rapports des assises.

**2. LE COMITE ADMINISTRATIF**

**Art 18.** Le Comité Administratif, c'est l'organe qui exécute les décisions prises par le comité de gestion. Il veille à l'application des résolutions et recommandations faites par le comité de gestion. Ensemble avec le Vice-président de l'association, le comité administratif est aussi chargé de contact avec les différents partenaires extérieurs.







Le Directeur Exécutif est la personne qui s'occupe de la coordination de l'action du CJLP. Il veille journalièrement à l'exécution des décisions, des résolutions et des recommandations du comité de gestion

Il est la dernière personne de contact avec les différents partenaires, ce selon les programmes tracés par le comité de gestion. Il représente le CJLP vis-à-vis de l'extérieur. Il peut être élu ou nommé selon le cas pour un mandat de 5 ans renouvelables selon la disponibilité.

Il présente le rapport des activités au comité de gestion, il dirige les réunions du comité directeur et travaille en collaboration avec le bureau du comité de gestion.

Il désigne les protocolaires, les moniteurs de paix chargés de programmes de l'éducation des portes à portes et à domicile du CJLP en collaboration avec les autres membres du comité administratif.

L'Assistant Administratif & secrétaire est le responsable de l'administration du CJLP. Il tient les documents du bureau, assure la correspondance et établit les procès-verbaux, les comptes rendus et rapports des réunions du comité administratif.

Il garde un contact permanent avec les différents membres du comité directeur et ceux du bureau du comité de gestion. Il est choisit pour un mandat de cinq(5)ans renouvelable selon la disponibilité.

### **3. COMITE DES MONITEURS POUR LA PAIX**

**Art 19.** Le comité des moniteurs pour la paix est un comité dynamique du CJLP qui tien le programme d'éducation de paix par l'enseignement de porte à porte chaque fois que ce programme est financé. Ils sont choisit sans tenir compte de mandat, c'est-à-dire pour une durée indéterminée.

## **PARTIE III : DES RESSOURCES**

### **CHAPITRE 5 : DES RESSOURCES DU CJLP & DES PARTENAIRES**

#### **1.GENRES DE RESSOURCES**

**Art 20.** Le Cercle des Jeunes Leaders pour la Paix dispose de trois sortes des ressources, à savoir : les ressources humaines, les ressources financières, les ressources matérielles(patrimoines).

---

Devise: 52 semaines de paix, 365 jours d'harmonie, 8760 heures de dialogue, 525600 minutes d'unité, chaque seconde d'amour et de justice : la Paix, est une Affaire de Tous, car il faut tout un village pour élever et éduquer un homme.

a) **Les Ressources humaines** : sont constituées de toutes les catégories des membres

b) **Les ressources financières**

**Art 21.** Les ressources financières du CJLP sont constituées de :

1. *De dons & legs*
2. *De cotisation mensuelles de chaque membre (d'honneur, sympathisants, efforts)*
3. *De financement des projets par les partenaires*
4. *Publication et service*
5. *Recettes générées par l'autofinancement*

Toute somme d'argent versée au Cercle des Jeunes Leaders pour la paix devient une propriété de celui-ci. Par conséquent aucun membre n'a le pouvoir en quittant l'association réclamer ses contributions. Les fonds récoltés sont logés dans un compte bancaire du CJLP.

c) **Des ressources matérielles (patrimoines)**

**Art 22.** Les ressources matérielles du CJLP sont constituées des biens meubles et immeubles.

## 2. DES PARTENAIRES

Le Cercle des Jeunes Leaders pour la Paix (CJLP) est un cadre ouvert aux partenaires tant du privé que du secteur public ainsi que des associations, ONG, Fondations et autres organisations ayant l'intérêt sur la paix, et autres domaines des activités du CJLP.

## PARTIE IV : DES DISPOSITIONS FINALES

**Art 23.** Les dispositions des statuts du CJLP ne peuvent être modifiées que sur la décision du comité de gestion qui se fera par vote, ce, à la majorité de **2/3 de ses membres, selon les besoins, les réalités socio politiques du CJLP.**

**Art 24.** En cas de dissolution du CJLP, le patrimoine de l'association sera remis auprès d'une association qui a les mêmes objectifs que le CJLP ayant un le programme d'éducation à la paix de porte à porte, à domicile et avec image.



**Art 25.** Pour toutes les questions qui ne sont pas reprises dans les présents statuts, les PV des réunions extraordinaires feront acte de statuts.

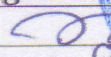
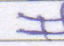


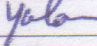


### **PERSPECTIVES D'AVENIR**

**Art 25.** Le cercle des Jeunes Leaders pour la Paix(CJLP) se veut un cadre d'échanges d'expériences et d'expertises, à cet effet espère signer des partenariats permanents et stratégiques avec les autres ONG & associations de paix et non violentes tant locales qu'internationales et de développement, initiatives ... et avec des chaînes des radios et TV pour animer les émissions sur la paix.

- Accentuer le programme de formation sur la paix de porte à porte à travers tout le territoire national ;
- Servir comme banque des données pour d'autres organisations et associations ;
- Renforcer la capacité de ses membres en les envoyant suivre la formation dans des institutions de paix à l'intérieur et à l'extérieur du pays ;
- Créer d'autres associations de paix et agences locales.



**NOMS & SIGNATURE DES MEMBRES COFONDATEURS**

N°	Nom & Post-nom	Signatures
01	Jean Claude SAKI	
02	Jules Mingenda	
03	Mbesenene Buanga	
04	Mahalu Antho	
05	Yala Kabeya Santos	
06	Wangunwa Musehe Claudia	
07	SAKI Ihemba Astride	



*Fait à Kinshasa, le 19/06/2007*

*SAKI KAVULA Jean Claude*

*Président*

